 **RENTREE 2015**

1. **DATES ET HEURES DE RENTREE** :

La rentrée des élèves aura lieu le **MARDI 1er SEPTEMBRE** **2015** selon le planning suivant :

**Seconde 9h BTS 1ère année  15h**

**Première 14h BTS 2ème année 10h**

**Terminale 16h**

Le **MERCREDI 2 SEPTEMBRE de 9h à 12h** sera consacré aux entretiens individuels de rentrée en seconde et 1ère STMG. Les cours débuteront pour toutes les classes le **JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015 selon l’emploi du temps.**

|  |
| --- |
| ***ATTENTION : Tout élève absent le jour de la rentrée sera considéré comme démissionnaire.***  ***Sa place sera attribuée à un élève en liste d’attente.*** |

1. **CERTIFICAT DE SCOLARITE** :

Les certificats de scolarité seront distribués à tous les élèves à compter du **lundi** **14 septembre 2015**.

Pour des raisons d’organisation, ils ne pourront être édités avant cette date. Nous vous remercions de votre compréhension.

1. **DEMI-PENSION** :

La demi-pension fonctionnera à partir **du jeudi 3 septembre 2015.**

* Pré-inscription à l’aide du document joint
* Confirmation d’inscription avec choix du forfait, accompagné du paiement, du jeudi 3 au vendredi 11 septembre 2015 inclus, auprès du service intendance.

1. **REUNION DE PARENTS D’ELEVES** :

* pour les classes de seconde : **SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015**

\* de 9 h à 11 h : réunion avec les équipes pédagogiques de seconde

\* de 11 h à 12 h : présentation de l’ENT (environnement numérique de travail) (C002)

* pour les classes de première et de terminale : **SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2015**

\* de 9 h à 11 h : réunion avec les équipes pédagogiques de première

\* de 10 h à 12 h : réunion avec les équipes pédagogiques de terminale

1. **CONTRIBUTION DES FAMILLES :**

Elle peut être versée, sous forme de chèques, pour des sommes forfaitaires annuelles, non remboursables en cas de démission :

* + 1 chèque facultatif d’un montant laissé à votre discrétion en faveur des élèves en difficultés, à l’ordre de l’Agent Comptable du Lycée MOUNIER
  + 1 chèque facultatif de 3 euros pour l’adhésion à la Maison des Lycéens à l’ordre de Maison des Lycéens du Lycée E. MOUNIER
  + 1 chèque en cas d’adhésion à l’association sportive (demandé **ultérieurement** lors de l’inscription auprès des professeurs d’EPS)

1. **ELEVES BOURSIERS** : TRES IMPORTANT

Les **élèves déjà boursiers** venant d’un autre établissement doivent demander immédiatement le transfert de bourse à leur ancien établissement.

Les élèves **redoublants** doivent demander le maintien de leur bourse auprès du secrétariat des élèves de l’établissement où ils étaient scolarisés l’an dernier (Lycée Mounier pour les anciens élèves).

Les **nouveaux élèves boursiers** de 2nde, 1ère et Terminale doivent compléter leur notification d’octroi de bourse et la remettre d’urgence au secrétariat des élèves accompagnée d’un Relevé d’Identité Bancaire.

Les étudiants de STS doivent déposer au secrétariat des élèves l’avis conditionnel d’attribution de bourse accompagné des pièces demandées par le CROUS (voir note d’information aux étudiants de STS).

1. **SECURITE SOCIALE** :

Les élèves de 2nde, 1ère et Terminale qui ont ou auront 20 ans au cours de l’année scolaire sont priés de contacter leur centre de sécurité sociale pour les formalités d’inscription à l’ASSURANCE VOLONTAIRE ou d’AYANT-DROIT.

Les élèves admis en STS doivent obligatoirement s’affilier à la SECURITE SOCIALE des ETUDIANTS (voir note d’information aux étudiants de STS).

1. **ASSURANCE – ACCIDENTS** :

Veillez à couvrir par une assurance personnelle votre responsabilité et celle de votre enfant. Les accidents de trajet doivent être pris en charge par cette assurance, même pour les élèves de l’enseignement technologique.

Les accidents sont à déclarer dans les 24 heures à l’infirmière. En EPS, lors d’un accident, la déclaration est à effectuer auprès du professeur assurant ce cours (cette déclaration administrative ne donne pas droit à la prise en charge des frais médicaux pour toutes les secondes et les sections ES, L et S).

Pour les élèves de 1ère STMG, Terminale STMG, STS, des imprimés spéciaux sont à retirer auprès de l’infirmière AVANT de consulter le corps médical. En effet, ces élèves n’ont pas à faire l’avance des frais médicaux, hospitaliers ou pharmaceutiques, qui sont pris en charge au titre de la législation des accidents du travail (trajets exclus).

1. **LE CENTRE D’INFORMATION ET D’ORIENTATION** :

Les Conseillères d’Orientation Psychologues sont à la disposition des familles et des élèves selon les horaires communiqués à la rentrée :

* + - Au lycée
    - au CIO : 3 rue Pierre et Marie Curie 92140 CLAMART Tél : 01 46 42 92 91

1. **CONSEILS DE CLASSE** :

Les bulletins du 1er trimestre sont remis directement aux familles à la suite des conseils.

La Proviseure,

M. THIOLLET

Nous insistons sur l’obligation du port de la blouse pour les Travaux Pratiques de sciences.